



**AVIS PUBLIC  
ENTRÉE EN VIGUEUR  
RÈGLEMENT 2019-14**

**AVIS** est donné que le conseil de ville de Val-d'Or, lors de sa séance ordinaire tenue le lundi 17 juin 2019, a adopté le règlement 2019-14 amendant le règlement de zonage 2014-14 en autorisant spécifiquement dans la zone 894-la l'usage *Liquéfaction de gaz naturel*.

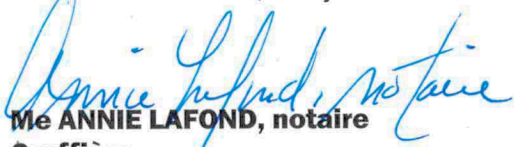
Le conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or, lors de sa séance tenue le mercredi 19 juin 2019, a examiné ce règlement et l'a approuvé et déclaré conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

La Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or a délivré l'avis de conformité à l'égard de ce règlement le 20 juin 2019.

Il peut être pris communication de ce règlement au Service du greffe de l'hôtel de ville, 855, 2<sup>e</sup> Avenue, Val-d'Or, aux heures normales d'ouverture.

Ce règlement est en force et en vigueur depuis le 20 juin 2019, conformément à la loi.

**DONNÉ à Val-d'Or**, le 3 juillet 2019.

  
**Me ANNIE LAFOND, notaire**  
**Greffière**